

le nom de Jarez est certainement un nom de territoire. En effet, dans les chartes de l'abbaye de Savigny, des IX^e et X^e siècles, on voit que ce pays portait le nom de *pagus Jarensis*, pays de Jarez.

La racine celtique de ce nom vient de *Giarium*, ou *Jaris*, ou enfin de *Giarensium*, Gier, qui signifie coupé, noir, profond, escarpé (1). Dans la légende de saint Féréol, au bréviaire, *pars Autumnalis*, p. 437, on voit que ce saint, pris et détenu à Vienne, se sauva, passa le Rhône, et suivit la route qui mène à Saint-Just de Lyon, *usque ad Jarem*, qui n'est autre que le Gier qui entre dans le Rhône à Givors.

Le Jarez désigne aussi le bassin de cette petite rivière qui, à une époque ancienne, devint une circonscription féodale fort étendue. Au XIII^e siècle, le Jarez fut un archiprêtre important du diocèse de Lyon, dont les limites dépassaient de beaucoup celles de la province elle-même. C'est ainsi qu'on y voyait figurer, entre autres lieux, Soucieux-en-Jarez, près Mornant ; la Chance, puis Trèves, *in Jarensis*.

Quant aux seigneurs de Jarez, dont l'histoire est des plus obscures, tout ce que l'on sait de plus positif, c'est qu'ils possédaient une infinité de fiefs dans un grand nombre de localités qui en ont gardé la dénomination.

On ignore le nom du vrai donateur des communaux de Trèves, qui ne peut être autre cependant que l'un des premiers possesseurs du territoire que nous venons de mentionner. Mais ce qui est certain, c'est que les Triviens possèdent 47 hect. 64 ares, 66 centiares de terrains devenus communaux.

(1) Torrent qui descend du Pilat et qui, après avoir baigné de ses eaux Saint-Chamond, Rive-de-Gier et Givors, se jette dans le Rhône.